

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e)
de Madame CECCARELLI et Madame BAKHTA, Conseillères
En présence de Madame CREANTOR, Rapporteure publique
Madame CETOL, Greffier

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2400012	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	la société VIAMEDIS, demand au tribunal d'ordonner l'annulation des titres de recettes non fondés, pour un montant total de 3 139,26 € , dans le cadre d'une convention ayant pour objet la mise en place d'un système de délégation de paiement	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	VIAMEDIS	AUGURE AVOCAT (Cour)
Défendeur	HOPITAL DE BRUYN	Maître KATAM Avocats KARIM (Cour)
02)	DOSSIER N° 2300043	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	La société JERSEY COW LLC demande au tribunal d'annuler la délibération n° 2023-300 CE en date du 6 avril 2023 de la collectivité de Saint-Barthélemy lui refusant un permis de construire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	LIMITED LIABILITY COMPANY JERSEY COW, LLC	DE GAULLE FLEURANCE & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-BARTHELEMY	CLOIX & MENDES-GIL
Observateur	SCI SOLEJO	Maître DESAILLOUD Emmanuelle (Cour)

11 heures 00

03)	DOSSIER N° 2300044	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	La société JERSEY COW LLC demande au tribunal d'annuler la délibération n° 2023-301 CE en date du 6 avril 2023 de la collectivité de Saint-Barthélemy lui refusant un permis de construire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	LIMITED LIABILITY COMPANY JERSEY COW, LLC	DE GAULLE FLEURANCE & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-BARTHELEMY	CLOIX & MENDES-GIL
Observateur	SCI SOLEJO	Maître DESAILLOUD Emmanuelle (Cour)
04)	DOSSIER N° 2300067	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	M.X demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet de la collectivité de Saint-Barthélemy contre la délibération n° 2023-592 CE en date du 30 mai 2023 portant refus de demande de permis N° PC 971123 23 00029 pour la construction d'une villa 5 chambres avec piscine, au lieudit route de Lurin- parcelles cadastrées AM767, AM768	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	LADAOUI (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-BARTHELEMY	CLOIX & MENDES-GIL
Arrêté le 23/02/2026		
Le président du tribunal		